

Délibération N° 2021-91

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 décembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis du Comité technique rendu le 23 novembre 2021 ;
- Vu** l'acte 2021-21 du 29 novembre 2021 portant report du vote des statuts de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Révision des statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve la révision des statuts de l'Université, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité absolue des membres en exercice.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Membres présents : 30

Membres représentés : 4

Dont :

Pour : 19

Contre : 4

Abstentions : 11

Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 17 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 17 décembre 2021